

LES MISSIONS CONFIÉES

En fonction du parcours de l'étudiant, de son autonomie et de votre capacité d'encadrement, il vous est possible de proposer les missions suivantes :

- Définition de plans de communication
- Proposition de projets liés à l'innovation
- Élaboration et conduite d'une stratégie digitale
- Rédaction de contenus print et web
- Gestion d'une stratégie de communication interne
- Organisation d'événements internes et externes
- Définition de la stratégie de développement commercial
- ...

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Expert

Les étudiants de 5^e année auront **2 ans d'expérience** au sein d'un département communication d'une entreprise, collectivité, agence-conseil, association ou start-up.

Ils souhaitent explorer leur potentiel créatif et d'innovation à travers des projets **événementiels, digitaux ou de communication interne**.

RYTHME ALTERNÉ ÉCOLE / ENTREPRISE

4 jours par semaine en entreprise - du lundi au jeudi

LE PROGRAMME

Un socle commun est proposé aux étudiants et s'organise autour de la communication, de l'innovation et du management de projets innovants.

L'objectif ? Développer une réflexion stratégique et insuffler l'innovation au sein de l'entreprise. Ils développeront la réflexion stratégique appliquée à la communication et à l'innovation.

Un approfondissement des options d'expertise :



Événementiel



Communication digitale



Communication interne

LES MODES DE RÉMUNÉRATION

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

L'OPCO prend en charge les frais de formation de l'étudiant. L'aide exceptionnelle à l'embauche d'apprentis a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2021.

L'étudiant est salarié de l'entreprise, il perçoit une rémunération de 61% à 100% du SMIC (exonérée de charges jusqu'à 79% du SMIC).

L'apprenti peut commencer son contrat **jusqu'à 3 mois avant le début de la formation**, prévu en septembre.

Le contrat d'un étudiant en Bac+5 ne peut pas dépasser 12,5 mois.